Province de Québec
Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle des lauréats de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 5 décembre 2022, à 17h30, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présents: Madame la conseillère Nancy Pouliot
Monsieur le conseiller Alain Fontaine
Madame la conseillère Gabrielle Garand
Madame la conseillère Émilie St-Onge
Madame la conseillère Sylvie Messier

Est absent: Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Christian Marin.

Sont aussi présents: Me Manon Thériault, greffière
Martin Lelièvre, directeur général

Le maire ouvre la séance à 17 h 31.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 5 décembre 2022, 17h30

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

2.1 Politique de conditions de travail des cadres - Adoption de l’échelle salariale 2023

2.2 Autorisation de signature - Contrat de travail du directeur général

2.3 Autorisation de signature - Contrat de travail de la greffière - Service du greffe et des affaires juridiques

2.4 Autorisation de signature - Contrat de travail de la greffière adjointe - Service du greffe et des affaires juridiques

3 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

3.1 Avis de motion et dépôt d’un projet - Règlement numéro 2012 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l’exercice financier 2023

3.2 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2013 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2023

4 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

4.1 Soutien financier - Service d'Entraide de Saint-Philippe

5 SERVICES TECHNIQUES

5.1 Octroi de contrat - Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc et station de pompage (Lots 3 et 7) - Appel d'offres public GEN-2022-05

PÉRIODE DE QUESTIONS

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

6.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

22-12-320 <u>Approbation de l'ordre du jour</u>

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

22-12-321 <u>Politique de conditions de travail des cadres - Adoption de l'échelle salariale 2023</u>

Il est proposé par la conseillère Gabrielle Garand et résolu à l'unanimité d'adopter l'échelle salariale du personnel cadre pour l'année 2023. L'échelle salariale est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Cette nouvelle échelle fait également partie intégrante de la Politique de conditions de travail et de support à la vie professionnelle des employés-cadres en vigueur.

22-12-322 <u>Autorisation de signature - Contrat de travail du directeur général</u>

Il est proposé par la conseillère Émilie St-Onge et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail établissant les conditions de travail et la rémunération de monsieur Martin Lelièvre, à titre de directeur général.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Martin Lelièvre soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-132-00-111.

22-12-323 **Autorisation de signature - Contrat de travail de la greffière - Service du greffe et des affaires juridiques**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail établissant les conditions de travail et la rémunération de Me Manon Thériault, au poste de greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Me Thériault soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-111.

22-12-324 **Autorisation de signature - Contrat de travail de la greffière adjointe - Service du greffe et des affaires juridiques**

Il est proposé par le conseiller Alain Fontaine et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire ou la mairesse suppléante et le directeur général ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail établissant les conditions de travail et la rémunération de Me Stéphanie Dulude, au poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques.

QUE les deniers requis au paiement du salaire de Me Dulude soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-111.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

AM-2022-18 **Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2012 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2023**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Gabrielle Garand qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 2012 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2023.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET

Le projet de règlement numéro 2012 est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet d'établir les tarifs pour les divers biens et services rendus par la Ville pour l'exercice financier 2023.

AM-2022-19 **Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 2013 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2023**

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Émilie St-Onge qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté, pour adoption, le Règlement numéro 2013 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2023.

b) DÉPÔT DU PROJET

Le projet de règlement numéro 2013 est déposé.

Ce projet de règlement a pour objet de décréter les taxes et compensations pour l'année 2023.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-12-325 **Soutien financier - Service d'Entraide de Saint-Philippe**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'Entraide de Saint-Philippe est un organisme sans but lucratif dont le mandat est d'offrir un service d'aide alimentaire aux personnes et aux familles les plus démunies de la Ville de Saint-Philippe, et ce, depuis plus de vingt (20) ans;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte économique et post-pandémique actuel, les besoins sont sans cesse grandissants et le Service d'Entraide de Saint-Philippe est plus que jamais sollicité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a tenu son premier marché de Noël en novembre dernier et qu'à cette occasion, les frais de location d'espaces par les marchands ont été amassés dans le but d'en faire don au Service d'Entraide de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder un soutien financier au Service d'Entraide afin de lui permettre de poursuivre sa mission d'aide;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 770 $ au Service d'Entraide de Saint-Philippe.

De remercier les bénévoles pour leur dévouement et leurs efforts soutenus dans la poursuite de la mission de l'organisme qui est de fournir l'aide alimentaire nécessaire aux citoyens et citoyennes de la Ville Saint-Philippe dans le besoin.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-190-00-991.

SERVICES TECHNIQUES

22-12-326 **<u>Octroi de contrat - Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc et station de pompage (Lots 3 et 7) - Appel d'offres public GEN-2022-05</u>**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc vers la nouvelle usine d'épuration des eaux et la construction et modernisation de stations de pompages (Lots 3 et7);

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant ($) taxes incluses	Conformité
Excavation Civilpro inc.	17 907 232,13 $	Conforme
MSA Infrastructures inc.	18 121 172,38 $	Conforme
Entreprises GNP inc.	19 487 450,78 $	Conforme
L.A. Hébert Ltée	22 347 538,29 $	Conforme
Ali Excavation inc.	23 670 274,75 $	Conforme
Action Progex inc.	26 016 214,17 $	Conforme

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 1er septembre 2022, qu'elles étaient valides pour une période de soixante jours et que Excavation Civilpro inc. a prolongé la validité de sa soumission jusqu'au 31 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Nancy Pouliot et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc et station de pompage (Lots 3 et 7) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., aux prix unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2022-05 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 17 907 232,13 $, taxes incluses.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés au règlement numéro 444 décrétant une dépense et un emprunt de 35 878 000 $ pour la construction d'une usine d'épuration des eaux usées, l'exécution des travaux accessoires, la construction d'un pont reliant le secteur des étangs et le paiement des honoraires professionnels se rapportant à ces travaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil. Monsieur Marin invite les citoyens présents à la période questions. La période de questions débute à 18 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

22-12-327 **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 02.

(s) Christian Marin	*(s) Manon Thériault*
M. Christian Marin, maire	Me Manon Thériault, greffière

ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES - ANNÉE 2023 (2022 + 2,5%)

	Adjoint(e) administratif(ve) / Adjoint(e) de direction	Adjointe exécutive	Contremaître / Conseiller (ère) en ressources humaines / Chef de division bibliothèque / Chef de division Loisirs / Assistant greffier / Coordonnatrice administrative à la direction générale	Coordonnateur / Chef aux opérations (incendie)	Chef de division Génie / Chef de division Travaux publics / Chef de division Incendie / Chef de division Usine de traitement des eaux / Greffier adjoint / Chef de division finances et trésorier adjoint / Chef de division urbanisme et développement durable	Direction du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire / Direction des communications	Direction du service de sécurité incendie / Direction adjointe finances / Direction adjointe services techniques	Direction Urbanisme et développement durable / Direction des Travaux publics	Direction associée / Direction des services techniques / Direction des finances et des technologies de l'information / Direction du service du Greffe	Directeur général adjoint
Échelons	**Classe 1**	**Classe 2**	**Classe 3**	**Classe 4**	**Classe 5**	**Classe 6**	**Classe 7**	**Classe 8**	**Classe 9**	**Classe 10**
10	85 332 $	90 025 $	94 976 $	100 200 $	105 711 $	113 111 $	121 028 $	129 501 $	138 565 $	152 421 $
9	82 846 $	87 403 $	92 210 $	97 281 $	102 632 $	109 816 $	117 503 $	125 729 $	134 529 $	147 982 $
8	80 434 $	84 857 $	89 524 $	94 448 $	99 642 $	106 617 $	114 081 $	122 067 $	130 611 $	143 672 $
7	78 091 $	82 385 $	86 917 $	91 697 $	96 740 $	103 513 $	110 758 $	118 511 $	126 807 $	139 488 $
6	75 816 $	79 986 $	84 385 $	89 026 $	93 923 $	100 497 $	107 532 $	115 060 $	123 113 $	135 425 $
5	73 608 $	77 656 $	81 928 $	86 434 $	91 187 $	97 570 $	104 401 $	111 709 $	119 528 $	131 480 $
4	71 464 $	75 395 $	79 541 $	83 916 $	88 531 $	94 728 $	101 359 $	108 455 $	116 047 $	127 651 $
3	69 382 $	73 198 $	77 224 $	81 471 $	85 953 $	91 970 $	98 407 $	105 296 $	112 667 $	123 933 $
2	67 362 $	71 067 $	74 975 $	79 099 $	83 449 $	89 291 $	95 541 $	102 229 $	109 385 $	120 324 $
1	65 399 $	68 996 $	72 791 $	76 795 $	81 019 $	86 690 $	92 759 $	99 251 $	106 199 $	116 819 $

Légende	
3%	Intervalle pour les échelons
5.50%	Intervalle pour les classes 1 à 5
7%	Intervalle pour les classes 6 à 9
10%	Intervalle pour la classe 10

ANNEXE faisant partie intégrante de la résolution n° 22-12-321